



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 13 août 2020

COVID-19 : VERBALISATION POUR NON-RESPECT DU PORT DU MASQUE

Au regard de l'évolution récente de la situation sanitaire dans l'agglomération toulousaine, depuis le mercredi 5 août, le port du masque est obligatoire sur les marchés de plein vent, brocantes et vides-greniers. Il l'est également entre 12h00 et 03h00, sur les sections de voie publique suivantes :

- Quai Saint-Pierre
- Place Saint-Pierre
- Quai Lucien Lombard
- Place de la Daurade
- Quai de la Daurade
- Promenade Henri-Martin

Après un temps pédagogique sur le terrain et l'installation de toute la signalétique nécessaire à la compréhension et à la diffusion de l'information, la préfecture de la Haute-Garonne et la Mairie de Toulouse informent qu'à compter du vendredi 14 août, toute personne qui ne respectera pas l'obligation du port du masque dans les lieux définis ci-dessus sera verbalisée. **Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 euros.**

Des agents de la police nationale et de la police municipale sont mobilisés pour suivre la bonne application de la mesure.

CONTACTS PRESSE

Contact Mairie de Toulouse
service.presse@mairie-toulouse.fr
Tél : 05 61 22 21 47

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie
www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués